

Appel à propositions — DG ENTR N° 30-G-ENT-CIP-12-E-N01C051**Programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs»**

(2012/C 74/09)

1. Objectifs et description

Le présent appel à propositions vise à aider les nouveaux entrepreneurs des pays participants ⁽¹⁾ à enrichir leur expérience, à acquérir des connaissances et à constituer leurs réseaux au contact d'entrepreneurs chevronnés dans d'autres pays participants. L'objectif général de ce programme est de renforcer l'esprit d'entreprise, l'internationalisation et la compétitivité des créateurs potentiels d'entreprises, ainsi que des microentreprises et des petites entreprises nouvellement créées dans les pays participants. Les activités ciblent les porteurs de projets de création d'entreprise et les créateurs d'entreprises récentes.

L'appel à propositions soutiendra les actions destinées aux organisations qui gèrent le programme au niveau local et qui cherchent à favoriser la mobilité des entrepreneurs en devenir.

2. Candidats admissibles

La participation au présent appel à propositions est ouverte à toute entité publique ou privée intervenant dans le domaine du soutien aux entreprises. Il peut notamment s'agir:

- d'entités publiques intervenant dans les domaines des affaires économiques, des entreprises, du soutien aux entreprises ou d'autres domaines connexes, ou actives dans ces domaines;
- de chambres de commerce et d'industrie, de chambres des métiers ou d'organismes similaires;
- d'organisations de soutien aux entreprises, de centres d'aide à la création d'entreprise et d'incubateurs;
- d'associations professionnelles et de réseaux de soutien aux entreprises;
- d'entités publiques et privées proposant des services de soutien aux entreprises.

Les candidats peuvent agir individuellement ou dans le cadre d'un consortium (partenariat). Un consortium doit être composé d'au moins deux entités dotées de la personnalité juridique et originaires d'un ou de plusieurs pays participants.

Les candidats doivent être établis dans l'un des pays participants (voir liste dans la note en bas de page).

3. Budget et durée des projets

Le budget total alloué au cofinancement de projets s'élève à 3 100 000 EUR. L'aide financière de la Commission ne peut excéder 90 % du total des coûts éligibles d'un projet.

Aucune subvention ne sera d'un montant supérieur à 180 000 EUR pour les partenariats ou 150 000 EUR pour les candidatures individuelles. La durée maximale des projets est de 24 mois.

Date prévue de lancement de l'action: 1^{er} février 2013.

4. Délais

Les candidatures doivent être soumises à la Commission le **31 mai 2012** au plus tard.

⁽¹⁾ États membres de l'UE, Liechtenstein, Norvège, pays candidats (Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Monténégro et Turquie), Albanie, Israël et Serbie (participants au programme pour la compétitivité et l'innovation).

5. Informations complémentaires

Le texte intégral de l'appel à propositions et les formulaires de candidature sont accessibles via le site Web suivant:

http://ec.europa.eu/enterprise/contracts-grants/calls-for-proposals/index_fr.htm

Les candidatures doivent répondre aux critères définis dans le texte intégral et être présentées au moyen de l'outil électronique et des formulaires mis à disposition.
